



# GUINEE CONAKRY

Afrique de l'Ouest/Centrale



## Evaluation des Dispositifs Nationaux de Lutte contre la Traite des Personnes et de la Prise en Charge des Victimes en Guinée

Avril 2016

Mai 2017

Entité Requérante

**Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes**

## Contexte

La République de Guinée est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination de la traite. Les remous sociopolitiques qui ont secoué la Guinée entre 2008 et 2010 ont engendré la fragilité de l'Etat, occasionnant en même temps une hausse de la criminalité et de l'insécurité, une faible qualité des services publics et l'installation de la culture de l'impunité. Une telle situation a, par la même occasion, entraîné la mobilité des personnes qui s'est fait souvent dans des

conditions où elles peuvent être soumises à des pratiques telles que la traite des êtres humains. Les experts reconnaissent que présentement la majorité des victimes ne sont soit ni identifiées ou protégées. Et ce faisant, la plupart des réseaux criminels agissent dans l'impunité et ne sont soit pas démantelés ou poursuivis. La République de Guinée a marqué sa volonté politique à protéger les concitoyens contre toutes les formes de trafic d'êtres humains en ratifiant

les principaux instruments juridiques internationaux. L'Accord de Coopération Multilatéral de Lutte contre la Traite des Personnes (en particulier des femmes et des enfants) en Afrique de l'Ouest et centrale et l'Accord Bilatéral Guinée – Mali en Matière de Lutte contre la Traite des Enfants (2005). En dépit de l'existence de ce cadre juridique international, force est de reconnaître que la pratique de la traite des personnes demeure une réalité en Guinée.

# Objectif

**L'objectif de cette assistance technique est d'appuyer le Gouvernement de la Guinée dans l'évaluation des dispositifs nationaux de lutte contre la traite des personnes et la prise en charge des victimes en Guinée.**

## Activités

**Procéder à une analyse exhaustive des dispositifs nationaux de lutte contre la traite des personnes ;**

**Faire une revue des dispositifs de prise en charge des victimes de traite ;**

**Proposer des recommandations assorties de pistes pour le développement de plan d'action ;**

**Organiser une journée de restitution et de partage des résultats de l'expert.**

## Résultats envisagés

**L'intervention proposée renforcera les mécanismes de collaboration et de coordination des différents acteurs impliqués dans le cadre global de protection des personnes vulnérables en Guinée sous la tutelle du Ministère de l'Action Sociale ;**

**Le plan d'action national opérationnel de lutte contre la traite des personnes a retenu comme axe stratégique la prise en charge des victimes. Toutefois, cette notion de prise en charge a besoin de contenu concret ; les recommandations de l'expert seront versées dans le plan de travail du Comité National en vue de l'élaboration des outils de protection des victimes.**